



Les Amis de l'église Notre Dame de Montmorillon

La Lettre n° 15

du 27 septembre 2023

L'accès à l'information relative aux travaux de restauration de l'église Notre Dame reste difficile.

Concernant l'étude sur le comblement des cavités.

Dans la Lettre N° 14, nous vous avons fait part de nos échanges avec le Maire de Montmorillon lors de l'entretien qu'il nous avait accordé le 4 avril 2023. Ils avaient porté sur l'état d'avancement de la dernière étude apportant des précisions sur la nature des matériaux à utiliser pour le comblement des cavités sous l'église Notre Dame, confirmées par les précédents sondages.

Nous avons alors demandé communication de cette étude. Mais le Maire nous avait alors déclaré qu'elle n'était pas communicable tant que la décision du choix des types de matériaux à utiliser pour ces comblements n'aurait pas été validée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Dans l'article paru dans la presse locale du jeudi 25 mai 2023, relatant le contenu du conseil municipal du 23 mai 2023, nous avons appris que la DRAC avait « *accepté le comblement avec de la chaux et du ciment, puis des micropieux pour consolider le mur* ».

La décision du choix des matériaux de comblement ayant été validée par la DRAC, puis par le conseil municipal qui a voté le financement des opérations de comblement par les dits matériaux, l'étude demandée ne devait donc plus être considérée comme une aide à la décision : elle devenait de ce fait communicable.

Par courrier en date 2 juin 2023, nous avons donc demandé à Monsieur le Maire de Montmorillon de bien vouloir nous communiquer l'étude précitée.

Lors de l'entretien qu'il nous accordé le 26 juin 2023, en réponse à notre courrier, le Maire a confirmé son refus de nous communiquer cette étude.

Sur la base du contenu du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 23 mai 2023, et considérant l'absence de réponse du Maire à notre demande écrite comme un refus de communication du document demandé, refus confirmé lors de la réunion du 26 juin 2023, nous avons saisi, pour avis, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs le 2 août 2023.

Concernant le report à une date indéterminée des travaux de restauration de la crypte.

Lors de l'entretien du 26 juin 2023, nous avons de nouveau échangé sur la programmation de la phase 2 des travaux de restauration de l'église, concernant l'intérieur de la crypte Sainte Catherine.

Le Maire nous avait précisé qu'après les travaux de comblement des cavités, de consolidation du mur nord et la réalisation de drainages, il faudrait attendre pour vérifier que ces derniers auront bien permis d'apporter l'amélioration nécessaire par une baisse significative du taux d'humidité à l'intérieur de la crypte.

La DRAC Nouvelle Aquitaine considère en effet, que « *les principaux désordres constatés sur les fresques de la crypte sont liés à l'infiltration des eaux de pluies depuis la place en contre haut de la crypte, mais aussi des différents murs de soutènements qui bordent le monument.*

A cela s'ajoutent la stagnation de l'eau, le regroupement des eaux en certain point immédiatement en relation avec la crypte, et plusieurs barrières étanches empêchent sa bonne circulation et son rejet loin de la crypte. »

Les prochains travaux projetés concernent donc la réalisation d'un drainage périphérique qui a nécessité les travaux de décaissement en façade nord.

La découverte de fontis sous le mur nord à la suite d'un orage, a fait stopper ces travaux le 8 juin 2018.

En fin d'avril 2019, un parapluie (auvent) a été mis en place au-dessus de la tranchée le long du mur nord, afin de protéger ce mur et ses fondations.

Les éventuels apports d'humidité de la zone nord de l'église Notre Dame vers la crypte ont donc été stoppés depuis maintenant 4 années.

La lecture des mesures réalisées par les capteurs d'humidité mis en place dans la crypte, dans le cadre de l'étude climatique réalisée en parallèle, devraient donc permettre de vérifier si, depuis la fin d'avril 2019, « l'assainissement » de la zone du mur nord par la tranchée et son parapluie a permis ou non de diminuer le taux d'humidité dans la crypte.

Il ne nous paraît donc pas nécessaire d'attendre la réalisation de drainages pour une telle vérification.

Par courrier en date du 7 juillet 2023, nous avons demandé au Maire de bien vouloir nous communiquer les résultats des mesures des capteurs d'humidité mis en place dans le cadre de l'étude climatique réalisée en parallèle des travaux d'assainissement.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Concernant la fin de l'opération Vallée des fresques.

Les travaux dans la crypte et la restauration des fresques, maintenus dans l'étude complémentaire remise en 2020, devaient bénéficier des fonds prévus dans le cadre de l'opération " Vallée des Fresques " qui couvrait les communes d'Antigny, Jouhet, Saint-Savin, Saint Germain, Saulgé et Montmorillon (église Notre Dame et Chapelle Saint-Laurent).

Ces deux dernières églises sont les seules à n'en avoir pas encore bénéficié.

Mais, lors de l'entretien du 4 avril 2023, Monsieur le Maire nous a précisé que l'opération " Vallée des Fresques " était terminée et qu'il n'y avait donc plus de fonds disponibles pour les travaux dans la crypte de l'église Notre Dame de Montmorillon...

Nous avons été surpris de l'arrêt de cette opération "Vallée des Fresques" alors que les travaux de restauration des fresques des deux derniers monuments concernés n'ont pas été réalisés : la crypte de l'église Notre Dame et la chapelle Saint Laurent de Montmorillon.

Concernant la crypte de l'église Notre Dame, les travaux préliminaires d'assainissement, indispensables avant toute intervention dans la crypte, avaient pourtant débuté en décembre 2017, et étaient maintenus dans l'étude complémentaire de 2020.

Le retard dans la réalisation de ces travaux est exclusivement lié à la découverte d'un fontis sous le mur Nord de l'édifice, et à la réalisation des études complémentaires indispensables pour définir la méthode et les matériaux à utiliser pour la consolidation des fondations de ce mur. Ce retard a aussi été accentué par les années COVID.

Les fresques de cette crypte seraient donc, avec celles de la Chapelle Saint Laurent, les seules à ne pas être sauvegardées, alors qu'au même titre que celles des autres monuments elles témoignent de la richesse d'un patrimoine qu'il convient de conserver.

Le 27 avril 2023, nous avons donc écrit au Sous-Préfet de Montmorillon, ainsi qu'au Président délégué du Conseil Départemental de la Vienne qui est aussi président de l'Établissement public de coopération culturelle (EPCC) "Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe et Vallée des Fresques" ayant aussi pour objet de valoriser les édifices de la Vallée des Fresques, pour leur demander de bien vouloir examiner la possibilité de poursuivre l'opération "Vallée des Fresques" afin que les fresques exceptionnelles des deux derniers monuments, qui ne peuvent plus profiter des fonds alors disponibles, puissent être restaurées et que l'objectif de constituer une route thématique le long de la Vallée de la Gartempe soit atteint.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Un projet d'exposition qui n'a pas abouti...

Dans l'église Saint Martial, deux vitraux de Gaudin, de Clermont, sont dédiés aux blasons et armoiries de corporations de Montmorillon.

Sur un vitrail du côté nord sont représentés les blasons des corporations : couvreurs-zingueurs, sergetiers-teinturiers, peintres-vitriers, cordonniers, tonneliers, bourreliers-tanneurs, bouchers, menuisiers-maçons.

Sur un vitrail du côté sud sont représentées les armoiries des corporations : chirurgiens et apothicaires, boulangers, bijoutier et horlogers, menuisiers, tanneurs, jardiniers.

Dans cette même église, sont conservées six anciennes bannières qui font l'objet d'une protection par inscription au titre des Monuments Historiques, dont trois concernant :

- la corporation des ouvriers en bâtiment de Montmorillon, 1876,
- la confrérie des agriculteurs de Montmorillon,
- la confrérie des jardiniers de Montmorillon.

Nous avons été contactés par Monsieur Bernard BRASSAT (auteur du livre Montmorillon 2000 ans d'histoires, 2000), qui nous a fait part de son projet de faire sortir ces bannières pour organiser une animation : exposition, conférence, réalisation de panneaux explicatifs pour chaque bannière après recherches sur la corporation et le métier concernés.

Sur le côté nord de la même église, un vitrail est dédié à la Procession du Mardi de la Pentecôte, commémorant le « Miracle » du 14 janvier 1789 (de grandes gelées et des blocs de glace menaçant le pont sur la Gartempe, la population s'y rendit en procession en priant et la catastrophe fut évitée).

Puisque les anciennes bannières conservées sont caractérisées officiellement de bannières de procession, nous avons proposé que l'exposition projetée ne soit pas limitée à ces bannières, mais qu'elle porte aussi sur les processions : cela permettrait de montrer ces bannières, ainsi que la statue de la Vierge de Notre Dame avec toutes ses tenues et couronnes, les capes et ornements spécifiques à cette procession et autres éléments qui se rattachent à d'autres processions.

Des différents échanges qui ont suivi, il est apparu souhaitable que, pour maintenir le lien entre vitraux et objets exposés, l'exposition se tienne dans l'église et, dans un premier temps, dans le cadre des journées du Patrimoine.

Il résulte des prescriptions de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat, de la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes, et de la loi du 13 avril 1908 sur la conservation des édifices du culte, que les biens dépendant de la Fabrique de l'Eglise Saint Martial de Montmorillon décrits dans l'inventaire dressé le 24 janvier 1906 par Tabuteau, Sous Inspecteur à Poitiers, en exécution de l'art. 3 de la loi du 9 décembre 1905, sont propriété de la commune de Montmorillon.

En effet, suite au refus de l'Église catholique de constituer des associations culturelles en vertu de la loi de 1905, ces biens mobiliers et immobiliers sont devenus définitivement la propriété de la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés, puisqu'ils n'ont pas été revendiqués dans le délai légal.

Depuis cette date, les bannières sont donc propriété de la commune de Montmorillon, mais sont laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion.

La présentation de ce projet avait reçu un accueil favorable auprès du prêtre responsable de la paroisse.

Nous avons alors effectué des recherches, notamment aux archives paroissiales, pour des éléments susceptibles d'alimenter une exposition, eu accès aux bannières pour notamment constater leur état de conservation, pris contact avec certains intervenants potentiels, et commencé de définir une programmation de démarches en vue d'obtenir les autorisations nécessaires pour la présentation des différents éléments que nous souhaiterions voir exposés lors de ces journées du Patrimoine.

Avant de nous engager complètement dans la démarche et donc de demander les autorisations au propriétaire qu'est la commune de Montmorillon, il nous fallait d'abord obtenir celle de la paroisse.

Fin mai 2023, il nous a été verbalement précisé qu'il était préférable de prendre le temps, ... et de voir l'année prochaine...